



Commune de
Bournens

Bournens, le 2 octobre 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL
GENERAL DE BOURNENS

Préavis municipal N° 7 / 2025

Demande de crédit supplémentaire au budget de fonctionnement pour la réfection et l'entretien de la desserte du Bois Joyon

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

En début d'année, M. Claude Bocion, Municipal en charge, a rencontré, lors de l'assemblée du triage, MM. Gil Lötscher, Inspecteur forestier, et Harry Kleiner, garde forestier. Une discussion s'est engagée sur l'état des chemins forestiers de la commune de Bournens. Il est rapidement apparu que la desserte du Bois Joyon, largement endommagée et entièrement située en zone forestière, pouvait bénéficier de fortes subventions cantonales et fédérales. Un projet, réalisé par Ilex ingénierie forestière, suivi de devis ont été adressés au Canton. En principe, ces décisions sont longues et fastidieuses à obtenir mais, contre toute attente, le projet est revenu validé extrêmement rapidement.

1. Introduction

La Municipalité, soucieuse de pouvoir bénéficier des subventions dans un contexte financier cantonal et fédéral morose, a décidé de commencer les travaux sans attendre pour être certaine de les terminer avant la mauvaise saison. Ils ont été entrepris en juin 2025.

C'est pourquoi nous vous présentons un préavis après le début des travaux, ce qui n'est pas habituel à Bournens.

2. Planning des travaux

Il est prévu de terminer les travaux avant la fin de l'année.

3. Montant du crédit

Le montant global estimé de ce projet est de CHF 86'000.- TTC. Il se répartit de la manière suivante :

Frais études, ingénieur	10'000.-	
Travaux proprement dits		
Installation de chantier	2'500.-	
Travaux forestiers	3'000.-	
Génie civil	63'000.-	
Divers et imprévus	7'500.-	
Total travaux	yc TVA	86'000.-
<i>Subvention fédérale :</i>		<i>34'400.-</i>
<i>Subvention cantonale</i>		<i>25'800.-</i>
<i>Ces subventions sont confirmées et garanties.</i>		
Solde à charge de la commune à la fin du chantier		25'800.-

4. Mode de financement

Il est proposé de financer ce montant par les liquidités courantes. Afin de ne pas péjorer les comptes 2025, le coût effectif sera prélevé sur un fonds de réserve libre.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE BOURNENS

- vu le préavis municipal N° 7/ 2025,
- ouï le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 86'000.- pour la réfection et l'entretien de la desserte du Bois Joyon. Les charges liées à ces travaux seront financées par les liquidités courantes et prélevées sur un fonds de réserve libre. Elles seront portées au compte 320.31.82 « Entretien des chemins forestiers ».

Adopté par la Municipalité de Bournens en séance du 1^{er} septembre 2025.

Le Syndic

La Secrétaire

M. Fiaux

N. Ticon

Approuvé par le Conseil général en séance du 2 octobre 2025.

Le Président

La Secrétaire

F. Burdet

V. Ferrari